



LA SECURITE SOCIALE ME RECLAME DE L ARGENT

Par **loulou75**, le **22/07/2010** à **15:58**

BONJOUR,

JE SOUHAITE CONNAITRE LA PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE LITIGE AVEC LA CAISSE DE SECURITE SOCIALE, POUR LES ESTER DEVANT LE TRIBUNAL DES AFFAIRES SOCIALES.

SUITE A UN ARRET MALADIE DE LONGUE, DUREE ILS ME SUSPENDENT MES INDEMNITES JOURNALIERES ET MATERNITES ET ME RECLAMENT 1872 EUROS! QUE DOIS JE FAIRE POUR OBTENIR LE VERSEMENT DE MES INDEMNITES?

J AI INTRODUIT UNE DEMANDE DE SUSPENSION DE LA DETTE AUPRES DU SERVICE CONTENTIEUX DE LA CPAM J ATTEND UNE REPONSE DE LEUR PART (ANNULATION DE LA DETTE).

QUELS SONT LES DOCUMENTS A FOURNIR, LES RECOURS ET SVP LES ADRESSES PAR AVANCE JE VOUS REMERCIE
CORDIALEMENT LOULOU75

Par **miyako**, le **22/07/2010** à **23:18**

Bonsoir,

Pouvez nous en dire un peu plus ,on pourra mieux vous renseigner .

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH

Par **rosanita**, le **23/07/2010** à **07:07**

Madame,

Avez-vous essayé de faire un recours amiable en y joignant des certificats de votre médecin traitant qui peut écrire au Médecin Conseil de la Sécurité sociale pour que votre situation soit réexaminée.

Et répondez au courrier de la CPAM par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cordialement.

Par **miyako**, le **23/07/2010** à **15:13**

Bonjour,

attention aux délais de recours (1 à deux mois)et aux prescriptions (deux ans et 3 mois)

Le mieux serait de vous déplacer à votre agence CPAM ,près de chez vous .

Il serait néanmoins bon ,avant de vous déplacez ,de nous exposez clairement votre cas ,on pourrait vous guider plus efficacement ,car ne connaissant pas le dossier ,on ne peut évidemment pas vous conseiller efficacement.

Que dit la lettre CPAM reçue?

IL Y A FORCEMENT DES MOTIVATIONS PRECISES?

Avez vous été convoquée par le médecin conseil ?

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **prout**, le **01/11/2018** à **18:22**

xxxxxxxxx cette cpam qui me réclame rien moins que 150€ alors qu'à 65 ans ans je cotise depuis 1973. je bénéficie certes d'une ald suite à un AVC.

vocabulaire inadapté donc supprimé, les conditions générales du site indiquent que les messages doivent être écrits en français correct et comporter des formules de politesse !!!